



ETAT PIED-NOIR Fédération des Deux Rives

<http://etat-pied-noir.eu>

<http://gouvernementpn.canalblog.com>

<https://www.facebook.com/gppn.af/>

<https://www.infosplusgabon.com/>

<http://popodoran.canalblog.com>

<https://www.helloasso.com/association/les-pieds-noirs-dans-le-monde-et-leurs-amis/collectes/unpo>

1^{ère} déclaration : <https://www.youtube.com/watch?v=hkSyyC48PCo>

Hymne : <https://www.youtube.com/watch?v=5t8Mzpy0bpc>

L'**Etat Pied-Noir** est créé depuis le 1^{er} octobre 2016 dans le cadre de la Charte de l'Organisation des Nations Unies, de la Déclaration Universelle des Droits des Peuples et de la Convention de Montevideo.

Le Peuple Pied-Noir a fait l'objet de massacres collectifs en 1962 :

- ✚ Bab-el-Oued le 23 mars,
- ✚ Alger le 26 mars,
- ✚ Oran le 5 Juillet.

Des milliers de Pieds-Noirs ont été enlevés de janvier 1960 à décembre 1962. Tous leurs biens immobiliers, mobiliers ont été spoliés sans une juste et préalable indemnisation.

La Nation Pied-Noir a été contrainte à l'exode puis à la dispersion sur les 5 continents.

Hier, un million de Pieds-Noirs devenaient des migrants. Aujourd'hui, par les naissances, les alliances, ils sont 5 millions et sont implantés dans tous les domaines de l'activité humaine.

L'Etat créé le 1^{er} octobre 2016 a donné naissance à **la Fédération des Deux Rives (FDR)** administrée par **le Gouvernement Provisoire Pied-Noir en Exil (GPPNE)** qui agit dans le même cadre et avec la même légitimité que jadis le Gouvernement Provisoire de la République Française (GPRF) et le Gouvernement Provisoire de la République Algérienne (GPRA).

Le GPPNE vient de demander sa reconnaissance et son admission à l'UNPO (**Union des Nations et des Peuples Non Représentés**) qui regroupe 45 gouvernements mondiaux du même type, ayant son siège à Bruxelles.

Dans le cadre de la Déclaration Universelle des Droits des Peuples signée à Alger le 4 juillet 1976, le GPPNE réclame à la V^{ème} République :

- ✚ La restitution d'un territoire de 238 000 Km² (2 380 000 Km² : 10 x 1) (territoire volé en 1962) ou une indemnisation réparatrice,
- ✚ L'indemnisation totale des biens spoliés pour chacun des Pieds-Noirs contraint à l'exode ou à la dispersion,
- ✚ Une indemnisation morale pour les préjudices graves subis pendant les massacres, l'exode et la dispersion,
- ✚ La vérité sur le sort des milliers de disparus,
- ✚ L'ouverture de procès internationaux pour les coupables, vivants ou morts, des massacres qui ont été identifiés,

✚ La restitution des archives des Pieds-Noirs détenus par la France et l'Algérie.

L'Etat Pied-Noir (Fédération des Deux Rives) souligne que :

✚ ni la France, ni l'Algérie en tant que pays,

✚ ni le Peuple français, ni le Peuple algérien en tant que peuples,

ne sont coupables des atrocités commises à l'époque, qui sont autant de crimes de guerre ou de crimes contre l'humanité.

Seuls les Gouvernements en place en France de janvier 1962 à décembre 1962 peuvent être recherchés ainsi que les Autorités du FLN et de l'ALN durant cette même période.

La complicité des deux mouvements politiques qui se sont livrés à des actions contraires aux textes internationaux est évidente pour l'ensemble des autorités internationales.

Depuis le 26 mars 2018, les citoyens Pieds-Noirs regroupés dans l'Association « Les Pieds-Noirs dans le Monde et leurs Amis » qui soutient la démarche du GPPNE, ont élu les personnalités suivantes :

✚ Chef de l'Etat : **Monsieur Jacques Villard.**

✚ Président du Conseil des Ministres : **Monsieur André Delsol.**

✚ Président de l'Assemblée Nationale : **Monsieur René Pico.**

Les trois dirigeants de l'Etat Pied-Noir ont reçu la mission, pendant sept ans, de mettre en place les fondations de cet Etat à Souveraineté Fonctionnelle.

L'Etat Pied-Noir (Fédération des Deux Rives) détient une Constitution, une Doctrine, un Drapeau, des Armoiries, un Hymne, un Site Internet, un blog, ...

L'Etat Pied-Noir (Fédération des Deux Rives) est désormais entré, pour l'éternité, dans le concert des Nations.

Nul Etat au monde ne peut nier son existence.

Nul Etat au Monde ne peut le contraindre.

Ceux de ces Etats qui entameraient des actions coercitives contre lui ou contre ses dirigeants ou contre ses ressortissants, violeront le Droit International et devront en répondre devant l'Organisation des Nations-Unies.

L'Etat Pied-Noir salue toutes les grandes associations Pieds-Noirs en France et dans le Monde qui ont résisté aux pressions étatiques et n'ont cessé de demander des réparations aux Etats concernés.

Au même titre que les Israéliens, les Palestiniens, les Arméniens, les Québécois, les Catalans ou autres peuples contraints par le destin, les Pieds-Noirs ont le droit de prendre leur destinée en mains.

C'est ce qu'ils viennent de faire.

Etat Pied-Noir

Sisyphe, avril 2018

Pour tous renseignements : gppne.pcm.sc@gmail.com

